



MOBILITE durant le

BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE EN DROIT

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes inscrit-e à un séjour de mobilité, et dans ce cadre, vous subirez à la Faculté d'accueil des examens qui seront reconnus dans votre plan d'études aux conditions suivantes :

1. Plan d'études et garantie d'équivalence

Le plan d'études que vous envisagez de suivre dans l'Université-hôte devra être confirmé ou modifié **dans un délai de 6 semaines** après le début de votre séjour dans la Faculté d'accueil.

Afin de nous permettre de déterminer les équivalences à accorder, vous devez nous transmettre :

- 1) Le tableau de demande d'équivalence, mentionnant les cours choisis dans la Faculté d'accueil pour chaque semestre de mobilité, ainsi que la langue d'enseignement des cours suivis.
- 2) Les descriptifs officiels de ces cours avec la mention des crédits et de la charge horaire dont ils sont dotés.

N.B. : Les demandes incomplètes ou tardives ne seront pas traitées.

Ces documents doivent être envoyés aux Conseiller-ères académiques, par courriel (pièces scannées) adressé au secrétariat des étudiants : secretariat-etudiants-droit@unige.ch

Vous recevrez en retour, par courriel également, un tableau avec les équivalences accordées.



Les règles de la mobilité ne permettent pas de suivre de cours à Genève pendant le séjour de mobilité.

2. Correspondance

Votre adresse e-mail universitaire reste une voie de communication officielle. Veuillez à la consulter régulièrement, ou la dévier sur une adresse que vous consultez régulièrement.

Si vous souhaitez que le courrier émanant de l'Université vous soit envoyé à votre adresse de mobilité, vous devez effectuer le changement d'adresse sur le portail de l'Université et faire de même lors de votre retour définitif à Genève.

La Faculté vous souhaite un fructueux séjour de mobilité.

Le Vice-Doyen